

Fiefs, seigneurs, châteaux et abbayes en Donziais
Châtellenie de Saint-Verain

Insèches

(Alligny-Cosne)



L'histoire de la seigneurie d'Insèches est liée à celle de Saint-Père *(voir cette fiche)*.

Une grande bâtisse du XIXème siècle a pris la place d'une demeure ancienne.

Un acte de 1627 nous apprend qu'Etienne d'Estutt, fils cadet de François, sgr de Tracy et de Saint-Père – *voir cette notice* -, y demeurait.

Insèches passa ensuite par alliance aux Foucault du Berry et fut vendu en 1843 à Gabriel Renaud Provost-Dumarchais, sénateur de la Nièvre, qui fit reconstruire le château.

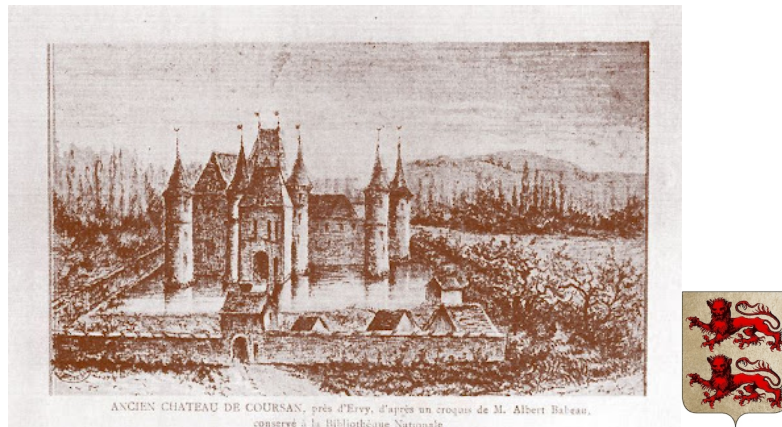
Suite des seigneurs d'Insèches

François LEGER (ou LEGIER)

Eyr, sgr de Terre-Noire, Vailli¹ et Insèches, vers 1525 (fiefs ou hameaux de la par. d'Alligny) ;

Peut-être à rapprocher des Leger, connus comme marchand à Cosne, sgrs en partie de Rozières (St-Père)²

X **Marguerite de BRUILLART**³ (*filie de Gaucher, sgr de Coursan, lui-même fils de Claude et Isabelle von Hasenburg ; et de Jeanne de Potard*)



Ancien château de Coursan-en-Othe (Aube)

¹ **Marolles, 566** : Chat de St-Verain : Hom. de Etienne de Brie, eyr, au nom et comme tuteur de Claude, Guillaume, Antoine et François Légier, pour le fief de Bailly...(= Vailly) (Hotel-Dieu d'Auxerre : Reconnaissances de rentes sur biens à Auxerre, provenant de la donation d'Étienne de Brie, marchand d'Auxerre, du 15 février 1531.)

² Marolles, 303 : « Jean du Deffand, eyr, a vendu à Jean Léger, marchand, demeurant à Cosne, la somme de 20 écus d'or, chaque écu valant...sur ses terres et maisons de Miennes, pour la somme de 200 écus... » ; Marolles 400 : « Dénombrement du fief de Rozières par Jean Léger, marchand, demeurant à Cosne, sgr dudit lieu en partie... » ; Marolles, 565 : « Hom. de Pierre Léger pour Rozières ; Marolles, 268 : 1575, Légier, Md à Cosne pour trois parts des huit de Rozières, par. ne Nuisy

³ Citée étant veuve par Lebeuf (Ch . XXVIII) dans la revue des sgrs du Donziais vers 1525 ; pas d'autre source

Insèches est aux mains des d'Estutt, sans doute avant 1600. Le fief devait être associé à Saint-Père, transmis par les Vignier et les d'Assigny

1/ François d'ESTUTT, sgr de Tracy, de St-Père et Nuzy (fils d'Alexandre X1 Barbe d'Assigny, dame de Saint-Père en partie, **sœur de Marguerite ci-dessous**, également dame de Saint-Père en partie X2 Anne Régnier)



En Ecosse et en Nivernais : « Écartelé : aux 1 et 4, palé de sable et d'or [Tracy] ; aux 2 et 3, d'or, au coeur de gueules »

X **Renée de BOISSELET** (fille d'Antoine, sgr de La Cour-les-Mailly, et de Marguerite d'Assigny, elle-même fille de Guillaume et de Jacqueline Vignier, dame de Nuzy (Saint-Père), et **sœur de Barbe ci-dessus**)



D'où :

- François, sgr de St-Père
- **Etienne, qui suit, fonde la branche d'Insèches**

2/ Etienne d'ESTUTT de TRACY

Sgr de St-Père et Insèches, où il résidait en 1627.

X 1599 **Madeleine de BUFFEVENT** (fille de Louis, sgr de Chaumont, gouverneur d'Auxerre, et de Madeleine de Viault-Champlivault)



D'où :

- Jacques, qui suit

3/ Jacques d'ESTUTT de TRACY

Sgr du Berceau (à St-Aubin-Chateauneuf, 89), Insèches et Baurin (à St-Aubin-Châteauneuf, 89), capitaine au régiment de Langeron



X 1634 **Emée de RACAULT** (*filie de Roch, sgr de Reuilly, et d'Anne Régnier de Guerchy*)



D'où not. :

- **Roch, sgr du Berceau et de Baurin, qui suit**
- **Charles, Bon d'Aligny, sgr d'Insèches X Anne Foucault** (*filie de François, sgr de Rosay et d'Anne de Sauzay*), **sp, lègue la baronnie d'Aligny⁴ et Insèches à François Foucault, infra**

4/ Roch d'ESTUTT de TRACY (+1696)

Sgr du Berceau et de Baurin

X 1672 **Marie-Antoinette de BRETAGNE** (*filie de Jacques et Marie Gontier, issue d'Antoine de Bretagne, bon de Loisy en Bourgogne, et d'Anne de Massol*)



5/ Lucie d'ESTUTT de TRACY

Dame du Berceau (à St-Aubin-Chateauneuf ?)

⁴ Nota : cette terre – **voir notice Alligny** - est détenue par ailleurs par les Gillot ; le titre de « baron d'Aligny », dont l'origine demeure inconnue, aurait donc été revendiqué par deux familles qui en détenaient peut-être des droits indivis



X 1704, au château d'Insèches, **François FOUCAULD « Chevalier de Rozay » (+1740)**, sgr de Coupoy (Arzembouy) et Rozay (en Berry), Capitaine à Condé-Infanterie, **sgr d'Insèches et baron d'Alligny par legs de Charles d'Estutt (cf. supra et note)** (fils de Charles, sgr de Rozay en Berry, et de Claude Fradet, elle-même fille d'Antoine sgr de Chappes, et petite-fille de Claude et Marie Maugis – ce Claude X2 Renée de Forgues, voir **notice sur Les Granges**) issu des Foucauld de Lardimalie, Miradoux...etc, en Périgord



En Périgord, puis en Berry : d'or au lion de gueules »

6/ Charles de FOUCAULT (+1775)

Bon d'Alligny, sgr d'Insèches, par legs de Charles d'Estutt.

X 1740 **Catherine LE MORT** (fille de Pierre, sgr de la Haye et Françoise Ruellé)

(Armes : "de sinople, au vaisseau d'or, voilé, fretté et équipé d'argent.")

7/ François-Joseph de FOUCAULT (1742-1802)

Mis de Foucault, de Jarzé, bon d'Alligny et de Beauvau, sgr d'Insèches, de Vailly, du Coupoy, de Sevry, de Marcilly, de Bascouet, etc. Mal de Camp des armées du Roi.

Entra dans la première compagnie des mousquetaires le 15 mai 1758, devint cornette de la compagnie du Colonel général des dragons le 6 avril 1766, y fut nommé capitaine en pied le 18 juin 1768, passa capitaine au régiment de Mestre-de-Camp général, dragons, en 1771, devint mestre-de-camp commandant de ce régiment le 6 mars 1774, fut créé brigadier de dragons le 1^o janvier 1784, et maréchal de camps et armées du roi le 9 mars 1788.

Chevalier de l'ordre de Saint Louis (le 11 juin 1777)

Il émigra avec son fils Charles Louis François de Foucault en 1790. Rentré en France au commencement de 1793, il servit de tous ses moyens les royalistes armés de la Normandie. il fut deux fois incarcéré, et courut les plus grands

dangers pour le service du roi. En 1779, il avait acheté la terre et le marquisat de Jarzé et la baronnie de Beauveau, en Anjou, et, par lettres-patentes d'octobre 1781, registrées au parlement le 4 mars 1782, le titre de marquis de Jarzé avait été confirmé pour lui et pour ses descendants en ligne directe et masculine. Il vendit le château et le domaine de Jarzé le 4 mars 1782 à Piter Deurbroucq.

Le marquis de Foucault avait fait une étude particulière des ordonnances sur les manœuvres de la cavalerie. Parvenu, à l'âge de vingt-huit ans, au grade de colonel, il s'était bientôt fait distinguer comme un des meilleurs tacticiens de l'armée. Il fut attaché de camp d'instruction de Metz en 1788, et y remplit sous les ordres du maréchal de Broglie, qui l'avait choisi, les fonctions de major-général.

X 1778 La Flèche, **Anne-Victoire PIHÉRY** (*filie de Louis Gabriel, sgr de Meigné-le-Vicomte, et d'Anne Françoise Fontaine*)

8/ Charles Louis François, Mis de FOUCAULT

X 1800 **Marie-Anne de SOUDEILLES** (*filie de Jacques, bon de Druy, et de Marie Anne de Rouen de Bermonville*), d'où post.



Fils de François-Joseph, marquis de Foucault, baron d'Alligny, seigneur d'Insèches, etc., colonel commandant du régiment mestre-de-camp-général-dragons, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Augustine-Victoire Pihéry, il accompagna, en 1790, son père en émigration, et y épousa, quelques années plus tard, la fille d'un autre émigré, le marquis de Soudeilles, colonel au Royal dragons.

Revenu en France sous le Consulat, il entra, en 1806, dans l'administration des finances, comme payeur des armées, sous les auspices du baron de La Bouillèrie, qui, en 1807, épousa sa sœur. Inspecteur des finances au moment des Cent-Jours, il rejoignit le roi Louis XVIII à Gand, et fut nommé le 26 août 1815, à la seconde Restauration, sous-préfet d'Ancenis. Cette fonction lui ayant été retirée par le Gouvernement Decazes en 1819, Foucault se présenta aux élections suivantes à la Chambre des députés, et fut élu, le 1^{er} octobre 1821, dans le 3^e arrondissement électoral de la Loire-Inférieure. Son mandat lui fut renouvelé, dans la même circonscription, aux élections du 26 février 1824.

Sa compétence en matière de finances le fit entrer à diverses reprises dans la commission du budget. Il parut plusieurs fois à la tribune en cette qualité, et parla, notamment en 1822, sur le règlement des comptes de 1820, en 1825 sur l'apurement des comptes de 1823, en 1823 et en 1825 sur les budgets de 1824 et de 1826. Il fut en outre membre et souvent rapporteur de la commission des pétitions, membre et secrétaire de la commission du Code forestier, où l'utilité de sa collaboration fut attestée par le rapport lui-même, et au nom de laquelle il prit part, en 1827, à la discussion des articles. Foucault se représenta inutilement aux élections générales de novembre 1827.

Ses opinions ardemment royalistes l'empêchèrent, à la révolution de Juillet, de rentrer dans la vie parlementaire. Ses fils, officiers dans les armées de terre et de mer, obéirent à ses inspirations en donnant leur démission à la même époque.